

Département DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

Procès-verbal

du conseil municipal

de la commune de PERS-en-Gâtinais

Séance du lundi 13 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7

Date de convocation : 09/01/2025

Date d'affichage : 09/01/2025

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– Mme POITOU Rolande – M. TOUZE Laurent – Mme MARIE Audrey – M. LÉTHUMIER Mickaël
– Mme BOURGEOIS Karine – Mme LAPEYRE Claire

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ouverture de la séance à 18h15

Ordre du jour :

1 - Nomination secrétaire de séance. Mme BOURGEOIS Karine se propose.

2 - Délibération pour le Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) de la secrétaire de mairie.

Le Maire présente le régime indemnitaire et propose de l'appliquer à Mme RICHARD, compte tenu des fonctions exercées et de l'expérience acquises. Elle percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant proratisé en fonction du temps de travail de 1185,00 euros annuels à compter du 01/01/2025.

Cette indemnité sera versée mensuellement soit 98,75 euros.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

3 - Délibération pour l'acquisition d'une armoire de bureau.

M le Maire propose l'acquisition d'une armoire pour améliorer le rangement au secrétariat.

Il présente le devis de la société ALTER BURO avec possibilité d'utiliser le reliquat de 332 € de l'aide FAPO du département pour son achat ainsi que le plan de financement ci-dessous.

Société	Coût H T	Coût TTC	CD 45 FAPO 41%	Reste à charge commune
ALTER BURO	565,00 €	678,00 €	332 €	346,00 €

Vote Délibération 11-2025 : 7 Pour 0 Contre 0 Abstention

Avec cette acquisition, la totalité de la FAPO 2025 de 6400 € sera consommée.

4 - Questions diverses.

M le Maire partage des informations sur le futur de la commune, les élections 2026 et l'intégration de notre village dans la communauté de communes.

Après débat avec les membres du conseil présents, tous les points devront être étudiés et évoqués ultérieurement en séance du conseil car le sujet est d'importance pour l'avenir de notre commune.

Fin de la séance à 18h40

La secrétaire de séance


Mme Karine BOURGEOIS

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER